

Séance du 31 janvier 2024

AVIS N°03 (2024)

**Le Comité Social d'Etablissement,**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3, R.6144-40,

Sur le rapport de Madame la Directrice par intérim,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, les membres du CSE émettent l'avis suivant sur l':

- **Actualisation des maquettes du Service de Réanimation.**

**Pour : à l'unanimité**

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Pau, le 12 février 2024

La Présidente du Comité Social d'Etablissement  
par intérim,

**Marie MESNARD**

Pour le Directeur et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines

**Sylvie LARIVEN**

